

## Lits identifiés de soins palliatifs (LISP)

### Qu'est que le dispositif LISP ?

C'est une structure d'accompagnement pour les soins palliatifs constituée d'une équipe spécialisée et de 3 lits identifiés pour la prise en charge des patients au sein du service de médecine du centre hospitalier de Janzé.

## Qui sont les patients concernés ?

Les **personnes dont la maladie grave et évolutive nécessite des soins de confort**, consécutifs à une perte d'autonomie importante ou à des douleurs rebelles aux traitements classiques et dont les soins curatifs peuvent toujours être en cours. On préfère alors parler de soins continus.

Les **personnes en phase terminale, dont le décès est imminent**, lors de cancers, troubles neurologiques dégénératifs, maladies graves entraînant une perte d'autonomie importante (maladie d'Alzheimer...), et lorsque les traitements curatifs deviennent trop agressifs et sans résultat contre la maladie (rechutes, généralisation d'un cancer, épuisement général de la personne...).

Enfin, les **personnes dont le maintien à domicile s'avère difficile**.

## Notre mission



Favoriser l'accès aux soins palliatifs au sein de notre établissement

- évaluation de la situation clinique, psychologique et environnementale
- élaboration d'un projet thérapeutique et de soins
- réflexion éthique et aide aux décisions
- réévaluation régulière



S'inscrire dans le réseau soins palliatifs local rennais

- intervention de l'équipe de soins palliatifs de Chantepie sur site
- partenariat avec les unités de soins palliatifs de la filière
- intervention de bénévoles d'accompagnement (association JALMALV)

## L'équipe soignante

Elle est **pluridisciplinaire**, constituée d'un binôme **médecin** et **infirmière** référents, formés aux soins palliatifs et à la prise en charge de la douleur\*, et d'une **psychologue**.



L'équipe de soins palliatifs et les soignants du service de médecine formés à la démarche palliative interviennent en lien avec le médecin généraliste (référént du patient). Ils peuvent solliciter d'autres professionnels de l'établissement : assistante sociale, diététicienne, kinésithérapeute, ergothérapeute, aide médico-psychologique (AMP) formée aux soins de confort...

Un **staff hebdomadaire** réunit le **médecin soins palliatifs**, l'**infirmière soins palliatifs**, la **psychologue** et le **cadre supérieur de santé**. Il permet de réévaluer toutes les situations palliatives du service.



\* *diplôme inter-universitaire d'accompagnement et de soins palliatifs de la faculté de médecine de l'université de Rennes 1.*

### LE CADRE JURIDIQUE EN BREF

#### Loi du 9 juin 1999

Art. 1 : « Toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs et à un accompagnement. »

#### Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

« Toute personne a le droit de recevoir des soins visant



à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée. »

#### Loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, dite la « Loi Leonetti »

Elle vise à renforcer le droit des malades ou des personnes en fin de vie, qu'ils soient conscients ou non.